



Planification réglementaire de Transports Canada pour les aéroports

Conseil des aéroports du Québec (CAQ)

27 au 29 septembre 2011

Par: Jean Desjardins





Aperçu

- **Initiatives principales en matière de réglementation**
 - Projet d'examen de la 5^e édition du TP 312 – *Aérodromes – Normes et pratiques recommandées*
 - Modification des critères de certification d'aéroport (vol régulier)
 - Atterrissage et attente à l'écart (LAHSO)
 - Aire de sécurité d'extrémité de piste (RESA)
- **Initiatives relatives aux documents d'orientation**
(circulaires d'information)



Projet d'examen du TP 312 *Aérodromes – Normes et pratiques recommandées*

Plan initial

- Processus réglementaire pour la modification du *Règlement de l'aviation canadien (RAC)*
 - Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation
 - Processus de réglementation du *Conseil consultatif sur la réglementation aérienne canadienne (CCRAC)*
 - 5 à 8 ans
- Processus plus efficace?



TP 312 – 5^e édition

Avantages

- Introduction plus rapide pour les clients et les utilisateurs
- Processus réglementaire allégé
 - Inséré présentement au moyen d'un renvoi (302.07)
 - Aucune modification au RAC 302 (*jusqu'à présent*)
- Familiarisation avec la structure/contenu du présent document
- Insertion éventuelle dans le RAC 322
 - Facilite la transition (*rédaction, compréhension, etc.*)



Élaboration de l'Avis de proposition de modification (APM)

- Dernière consultation du groupe TC/industrie – *mars 2011*
- Élaboration de la 5^e édition – *juin 2011*
 - Traduction – octobre/novembre 2011
 - Assurance de la qualité de la version française – décembre 2011 – janvier 2012
- Début de la consultation du public - *mars/mai 2012*



Conseil consultatif sur la réglementation aérienne canadienne (CCRAC) Processus de consultation

- Prévion d'une période officielle de 4 mois pour la collecte des commentaires.
- Réunion du CCRAC à planifier suite à l'évaluation des commentaires.
- Inclusion des commentaires reçus à titre de point de discussion à l'ordre du jour de la réunion du CCRAC.



**Phase VI – Élaboration par le
ministère de la Justice et
publication dans la *Gazette du
Canada***

Normes en vigueur – objectif : 2012-2013



Atterrissage et attente à l'écart (LAHSO)

- L'APM a été présentée à la réunion du CCRAC de novembre 2010 sur la mise à jour TP-143 - *Indicatifs de la circulation aérienne* (p. ex. les catégories de groupes d'arrêt et les indicatifs de compagnies aériennes).
- Décision de la Commission de navigation aérienne de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à l'égard de LAHSO.
- Annonce au cours de l'assemblée plénière du CCRAC de 2009 de l'harmonisation avec le modèle LAHSO américain.



Aire de sécurité d'extrémité de piste (RESA)

- Présenté au CCRAC en novembre 2010
- Commentaires des intervenants présentés au CRAC en janvier 2011
- Analyse des coûts-bénéfices effectuée et présentée au CRAC en mars 2011
- APM sera présenté à nouveau au CCRAC en septembre 2011



Circulaires d'information (2010-2011)

- *Pistes de gravier (California Bearing Ratio)*
- *Désignation des aéroports internationaux*
- *Entretien des aides visuelles*
- *Mesures photométriques des aides visuelles*
- *Harmonisation PAPI et ILS*
- *Information aéronautique sur les aérodromes*
- *Développement pour les pistes de glace*



Circulaires d'information (suite)

- *Utilisation de dispositifs d'arrêt à matériau absorbant (EMAS)*
- *Entretien hivernal*
- *Procédures de préparation et de présentation de cartes de type A de l'OACI*
- *Processus d'enregistrement d'aérodromes*
- *Incursions sur piste (liste de surveillance du Bureau de la sécurité des transports du Canada) (BST)*
- *Restrictions visant les opérations selon la visibilité à un aérodrome (n° 602-002)*



Questions?